



Objet :

Avis simple pour dérogations aux mesures de protection de la flore dans le cadre d'une étude scientifique réalisée en Aire maritime adjacente du Frioul

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement, Pôle Biodiversité
16 rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE Cedex 3

A l'attention de Marie Coudrillier

Suivi par

Lidwine LE MIRE PECHEUX
04.20.10.50.19

Lidwine.lm-pecheux@calanques-

N/REF : 2020/FB/LLMP – C2012/442

Date

Marseille, le 01 décembre 2020

Monsieur,

Par courriel en date du 4 novembre 2020, vous m'avez sollicité pour un avis simple suite à une demande de dérogation à l'article L.411-1 du code de l'environnement, pour le prélèvement de posidonie (*Posidonia oceanica*) en deux localisations situées en Aire Maritime Adjacente du Frioul.

Ces prélèvements sont réalisés dans le cadre d'une étude scientifique menée par le BIAM-Institut de biosciences et Biotechnologie d'Aix Marseille, afin d'étudier la photo-écologie de la plante, les relations qu'elle entretient avec son épibionte en fonction des contraintes du milieu et sa capacité au bouturage.

Suite à l'avis favorable rendu par le conseil scientifique de l'établissement public, je donne un avis favorable à la réalisation de ces prélèvements à ces fins scientifiques accompagné des prescriptions suivantes :

1. Pour chacune des deux localisations, ne pas prélever les échantillons au même endroit mais les espacer d'au moins 1 mètre ;
2. Les prélèvements ne devront pas impacter les habitats et espèces protégées pouvant se situer à proximité de l'opération ;
3. Le pétitionnaire devra fournir dès que possible à l'établissement public du Parc national des Calanques une copie des données transmissibles à l'occasion de ces prélèvements (données quantitatives, synthèse des résultats obtenus, rapport final, publications, etc.) ;
4. Le pétitionnaire devra citer le Parc national des Calanques dans les publications relatives aux résultats obtenus dans le cadre de cet avis simple.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

François BLAND